

CONTACT

Pour tout renseignement,
contactez le responsable de stage:

Yann SIMON
06.07.35.02.74

Pour vous inscrire :



Formation conçue par la Chambre
d'agriculture de Région Ile-de-France



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE



FORMATION
PRODUCTION LAITIÈRE

Transformation de lait



formation@idf.chambagri.fr
<https://chambres-agriculture.fr/>



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

ZOOM SUR LA FORMATION

PROGRAMME :

1^{er} jour :

Matin :

- Répertoire des produits laitiers, test de connaissance
- Identification et répartition des composants du lait
- Point sur la microflore du lait cru et redéfinition des microorganismes
- Identification des différentes façons de transformer le lait

Après-midi :

- Repérer les étapes techniques de fabrication
- Choisir les matières premières : ferment, présure, autres ingrédients

2^{ème} jour :

Matin :

- Fabrication d'un fromage lactique type crottin
- Calculer ses rendements

Après-midi :

- Fabrication d'un fromage à pâte pressée non cuite
- Connaître la réglementation de l'étiquetage des produits

Evaluation des participants

INTERVENANT

Yann SIMON, conseiller Fromager, CARIDF

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Transformer son lait en fromage et comprendre les différentes étapes

OBJECTIFS DÉTAILLÉS

- Identifier les composants du lait
- Identifier les technologies laitières et fromagères
- Repérer les différentes étapes de la fabrication
- Choisir ses matières premières
- Fabriquer un fromage lactique et un fromage présure

MOYENS PÉDAGOGIQUES



Tour de table



Diaporama



Cas concret



PUBLIC

Chef d'exploitation agricole, salariés agricoles, entreprises privées et milieu associatif, particuliers non agricoles



DATES, HORAIRES ET LIEUX

A consulter sur notre site internet

Coût de la formation : 450€

Reste à charge aux ayant-droits VIVEA : 0 €

Sous réserve de disponibilité sur votre solde et d'être à jour de vos cotisations.

Tarif autres publics : 450 €

Salariés agricoles : vous pouvez demander une prise en charge financière (45% du coût de la formation) auprès d'OCAPIAT (dispositif BOOST COMPETENCES). Votre demande de prise en charge doit être faite au plus tôt 2 mois avant le début de la formation et IMPÉRATIVEMENT au plus tard la veille du jour de la formation via votre espace OCAPIAT.

Contact : **OCAPIAT**, Tél : 01 40 19 41 20, www.ocapiat.fr

Crédit d'impôt (chef d'entreprise) : vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt d'un montant correspondant au total des heures passées à la formation, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise

Service de remplacement : Le service de remplacement peut mettre à votre disposition un agent de remplacement lors de vos absences. Contact Ouest IDF et petite couronne : 01.39.53.73.94 / Contact 77 : 01.64.79.30.56)

Divers :

Les repas et les déplacements sont à la charge des participants.

Une attestation de fin de formation vous sera adressée après le stage.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation : le contrat est résilié et le règlement de la formation est remboursé au participant en totalité.

Les conditions générales et le règlement intérieur sont disponibles sur demande, auprès du service formation de la Chambre d'agriculture de la région Ile-de-France.